

ment, vous comprendrez que nous devons être aussi prudents pour avancer aux provinces que pour déboursier directement à même le trésor public. Ce prêt constitue une obligation. Dès que vous avancez 10 millions, vous créez une obligation pour le Dominion. Celui qui vous signe un billet peut donner en garantie une excellente ferme, mais le montant prêté se trouve néanmoins porté au compte de vos obligations, et c'est en ce sens qu'une telle avance influe sur votre propre crédit.

Il n'existe aucune raison au monde pour ne pas avoir présenté plus tôt cette mesure. J'ai souvent déclaré, et j'espère ne pas avoir à le répéter, que nous devons prendre une attitude bien définie à ce sujet. Tant que le Sénat acceptera d'étudier des projets de lois aux derniers moments de la session, il devra s'attendre à en recevoir et, bientôt, le pays en viendra à la conclusion que nous sommes inutiles, mais que nous servons simplement à ratifier les mesures à nous présentées par l'autre Chambre. Plus tôt nous adopterons une attitude ferme à ce sujet, plus tôt le gouvernement verra à ce que nous puissions étudier les lois qui nous sont soumises.

L'honorable M. MICHENER: Il est malheureux, messieurs, qu'on ait tant tardé à nous présenter ce projet de loi. Personnellement, je favorise un système de crédit agricole sous une forme convenable et je suis d'avis que sa mise en application serait fort avantageuse pour aider l'exploitation agricole, surtout dans l'Ouest du Canada où il n'existe pour ainsi dire pas de fonds disponibles. Naturellement, il faudrait établir un mode d'obtenir des avances pour encourager l'agriculture. La plupart des autres grands pays agricoles ont adopté quelque projet de cette nature. J'admets que notre système actuel n'encourage pas les cultivateurs, et s'il est un pays au monde où un système dans le genre de celui qu'on propose soit nécessaire, c'est bien le Canada et en particulier l'Ouest du Canada.

Néanmoins, je ne désire nullement entamer une discussion à ce sujet. Je suis convaincu que si ce bill nous avait été soumis, il y a quelques semaines, nous n'aurions pas eu de difficulté à l'étudier et à lui donner force de loi. J'ai parcouru le texte du projet de loi. Le bill ne fait que permettre aux provinces d'administrer les avances de fonds. Tout en reconnaissant que je serais très désappointé de voir mettre de côté ce projet de loi, je reconnais la force des arguments de mon chef (l'honorable sir James Lougheed) et du très honorable préopinant (le très honorable sir George E. Foster); et je comprends, vu les diverses opinions exprimées sur cette question, que nous ne saurions nous attendre à l'adoption du projet de loi.

L'honorable M. BELCOURT: Depuis plusieurs années, messieurs, le sujet de ce projet de loi m'intéresse. Il me semble qu'on y trouve le moyen le plus facile et le plus direct d'aider la classe agricole. Il existe ici et ailleurs, une idée que nous devons venir en aide aux cultivateurs. Néanmoins, je partage l'avis des honorables sénateurs qui m'ont précédé et je demande qu'on ne se prononce pas de suite sur cette mesure. Cette loi est de la plus haute importance et si nous abordions le sujet, nous n'aurions pas le temps de l'étudier comme il faut. Il invoque un principe que nous ne pourrions peut-être pas appliquer, dans notre pays, comme il l'a été en Europe et aux Etats-Unis, où il a obtenu le plus grand succès. Insister sur sa discussion serait le vouer à un échec. Le Sénat serait obligé d'avouer qu'il n'est pas prêt à l'adopter, et notre situation serait alors bien pire qu'elle ne l'est actuellement. C'est pourquoi je conseille à mon chef de ne pas continuer la discussion de ce projet de loi maintenant.

L'honorable GEORGE GORDON: Ce bill n'est pas au dossier, et je ne l'ai pas vu, mais, d'après les remarques du leader du Sénat, je comprends qu'il s'agit d'une avance de fonds du gouvernement aux provinces de l'Ouest.

L'honorable M. TURRIFF: Pas plus à celles de l'Ouest qu'à celles de l'Est.

L'honorable M. GORDON: Il s'agit d'un prêt...

L'honorable M. WATSON: A une province quelconque.

L'honorable M. GORDON: Je ne vois pas pourquoi le gouvernement du Canada consentirait une avance dans ce but. Les diverses provinces ont-elles perdu leur crédit? Si elles l'ont encore, cette question devrait leur être laissée entièrement, et il me semble qu'elles ne devraient avoir recours au gouvernement du Dominion pour se faire aider de cette manière que si leur crédit était entièrement épuisé.

A l'exemple de mes collègues de la gauche, je proteste contre la présentation d'un projet de loi de cette nature à une époque aussi avancée de la session.

L'honorable M. DANDURAND: Je comprends parfaitement les sentiments des honorables sénateurs. J'ai proposé la deuxième lecture du bill, mais si mes honorables amis de la gauche demandent maintenant qu'on remette l'étude et la discussion de ce projet de loi jusqu'à la prochaine session, j'accepterai cette motion.

L'honorable M. TURRIFF: Avant de prendre une décision, je désire faire observer que